## Garantie contractuelle achat voiture d'occasion

\_\_\_\_\_

Par sheryo75020

## Bonjour,

Nous avons acheté une voiture à 1700 euros chez un professionnel de la revente de voiture d'occasion. Celle-ci est tombée en panne: Moteur serré constaté par un garagiste.

Cette panne est prise en charge par la garantie 3 mois du véhicule.

- 1) Le professionnel ne nous a pas fait signer les conditions de garantie au moment de l'achat
- 2) Celui-ci a commencé à nous dire que seules les pièces étaient garanties mais pas la main d'oeuvre
- 2 BIS) Finalement j'ai demandé les conditions de garantie à ce professionnel, sur le papier qu'on était censé signer, il y a bien la prise en charge de la main d'oeuvre.
- 3) Par contre il y a une limite de prise en charge de 1000 euros Pièces et main d'oeuvre

## Mes questions:

- 1) Le professionnel est il en droit d'imposer une limite "financière" de prise en charge de la garantie sur le contrat ?
- 2) Comme nous n'avons pas signé les conditions de la garantie commerciale, erreur du professionnel, quelles sont les éventuelles conséquences ? sachant que le bon de commande est bien signé avec la mention de la garantie 3 mois.
- 3) Cela va faire un mois que le véhicule et le vendeur ne nous a toujours pas proposé de délai concrêt ... est ce qu'il y a un délai légal ou autre ??

Merci pour votre aide
----Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel
On vous offre un véritable engagement de qualité
http://conseils-avocat.fr ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50